

## 5<sup>eme</sup> BIEVR'ATHLON

LA COTE SAINT ANDRE

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2019

### CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Cette manifestation sportive est un Animathlon. C'est une **journée de découverte** de disciplines enchaînées : natation, vélo, course à pied.

Elle est accessible au plus grand nombre, licenciés et non licenciés, dès l'année des 8 ans.

Cette animation est non compétitive, elle se veut avant tout ludique et conviviale.

**Elle ne fait pas l'objet de classement.**

Les circuits sont courts et sans difficultés.

#### ➤ ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **BIEVR'ATHLON** est organisé par Bièvre Isère Communauté en appui de la Ligue Rhône Alpes de Triathlon.

#### ➤ ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes aux personnes de 8 ans et +.

Chaque parcours peut être réalisé seul ou en équipe de 2 ou 3.

Les épreuves se déroulent dans l'ordre suivant : natation/vélo/course à pied.

#### ➤ ARTICLE 3 : CATEGORIES, DISTANCES et LOGISTIQUE

CATEGORIES	NATATION	VELO	COURSE A PIED	HEURE DE DEPART
<b>PARCOURS 1</b>	300 mètres	7.2 km	2400 mètres	9 H 30
<b>PARCOURS 2</b>	100 mètres	3.6 km	1800 mètres	10 H 30
<b>PARCOURS 3</b>	50 mètres	1.8 km	900 mètres	11 H 15

Pour chaque parcours les départs se feront avec un écart de 10 secondes entre chaque participant. Il est impératif que tous les participants d'un parcours soit présent au bord des bassins à l'heure fixée ci-dessus.

Attention prévoir un temps minimum de 30 min en amont pour finaliser la préparation de son matériel et le dépôt de celui-ci dans le parc à vélos avant de se rendre au bord des bassins.

Pensez à bien laisser vos équipements nécessaires à la course à pied et au vélo dans le parc à vélo.

Les 3 disciplines s'enchaînent les unes après les autres en repassant à chaque fois par le parc à vélos (ordre : natation, vélo et course à pied).

En fonction de l'âge, les participants peuvent s'inscrire aux épreuves suivantes :

**Né(e)s en 2010 et 2011 : parcours 3 obligatoire**

**Né(e)s de 2004 à 209 : parcours 2 ou 3 au choix**

**Le BIEVR'ATHLON** peut se faire seul(e) ou en équipe de 2 ou 3 ; (les co équipiers, nagent, roulent ou courent individuellement).

Les équipes peuvent être mixtes et comprendre plusieurs catégories d'âges. Dans ce cas, l'âge du plus jeune détermine le choix du parcours.

Les relais se font dans les zones de transition.

## **HEURES DE DEPARTS**

9h30 : PARCOURS 1

10h30 : PARCOURS 2

11h15 : PARCOURS 3

### ➤ **ARTICLE 4 : INSCRIPTION**

#### **L'inscription est payante à hauteur de 5 euros quel que soit le nombre de participants par équipe**

Elle se fait directement en ligne sur le site de Bièvre Isère Communauté, à Aqualib' jusqu' au 14 septembre ou sur place le jour de l'évènement (en fonction des places disponibles), auprès des organisateurs. Elle donne accès à un numéro de participant.

Les 5 euros seront à payer directement au centre Aqualib', en espèce ou par carte bancaire ou par l'envoi d'un chèque à l'ordre de Bièvre Isère Communauté - Régie Aqualib', adressé par courrier à Aqualib' - 70 avenue Charles de Gaulle - 38260 La Côte Saint André.

L'inscription est possible dès le 1 aout 2019

L'inscription ne peut être faite que par une personne majeure.

Elle ne sera validée qu'après paiement et réception d'un mail de confirmation.

Toute inscription validée et payée vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité

Aucun remboursement ne pourra être effectué après paiement.

Les inscriptions sont limitées en fonction du nombre de places disponibles

La participation à l'épreuve ne pourra se faire que si le dossier est complet. (inscription, paiement , autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

Le retrait des dossards se fera dès 8h30 le jour même.

Renseignements par mail ([bievraathlon@bievre-isere.com](mailto:bievraathlon@bievre-isere.com)) ou au 04 74 20 99 38.

Pas d'inscription par téléphone ou par mail.

### ➤ **ARTICLE 5 : RESPONSABILITES et SECURITE**

Chaque participant doit apporter son propre matériel pour les 3 épreuves.

Les vélos doivent être adaptés à la taille et l'âge des participants ; ils doivent également être en bon état général et être obligatoirement équipés de freins.

Le port du casque **EST OBLIGATOIRE** lors de l'épreuve cycliste.

L'accès à la piscine doit se faire dans le respect des consignes et du règlement intérieur.

Le bonnet de bain est obligatoire et les caleçons ou shorts sont interdits.

Le départ de l'épreuve de natation se fait dans l'eau.

Les participants doivent impérativement respecter les zones et les circuits tracés par les organisateurs.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale de participation doit obligatoirement être fournie au plus tard le jour de l'épreuve. (cf. annexe)

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile.

Les participants doivent être assurés personnellement en responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de matériel, d'accident, de défaillance de matériel personnel ou de mauvaise condition physique.

Les consignes de sécurité des organisateurs doivent être scrupuleusement respectées.

#### ➤ **ARTICLE 6 : PHOTOS ET DROITS A L'IMAGE**

Cette manifestation est couverte par le service communication de BIEVRE ISERE COMMUNAUTE. Les photos ou vidéos prises pourront faire l'objet de diffusion dans la presse ou tout autre support de la communauté de communes.

**En vous inscrivant à cet évènement, vous laissez le droit d'utiliser votre image à des fins de communication et de promotion du Bièvr'athlon.**

#### ➤ **ARTICLE 7 : ACCES ET STATIONNEMENTS**

Le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés de 8h à 14h.

L'accès au parking de la piscine sera réservé à l'organisation des épreuves.

Il est recommandé de stationner le long de l'avenue Jean Jaurès et sur le parking chemin du Pré de la Chère à côté de la gendarmerie, face au Lycée Berlioz. (voir Plans).

#### ➤ **ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont fait des données à caractère personnel la concernant. L'adresse de messagerie est uniquement utilisée pour la création du compte abonné et afin d'envoyer aux abonnés les lettres d'informations de Bièvre Isère et d'Aqualib' (moins de 10 par an).

Il est possible, à tout moment, d'utiliser le lien de désabonnement intégré dans les Newsletters et sur la page de son compte abonné.



## RECENSEMENT DES DISPOSITIONS DE SECURITE PROTECTION DES PARTICIPANTS ET DES TIERS

### **Sécurité sur les parcours et autour des épreuves :**

Les épreuves de natation sont organisées au centre aquatique Aqualib' de Bièvre Isère Communauté :

La sécurité et la surveillance des nageurs sera assurée par du personnel de la communauté de communes, titulaire du diplôme de maitre-nageur sauveteur, maîtrisant le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

### **Les épreuves à vélo :**

La manifestation et les circuits utilisés ont fait l'objet d'une déclaration à la mairie de La Côte Saint André.

L'arrêté d'autorisation fera l'objet d'un affichage sur les zones concernées par des modifications de la circulation.

Les carrefours et voies concernés seront aménagés par des barrières de police, rubalises, et signalétiques adaptées.

Ces points seront renforcés par une présence humaine systématique. Tous les membres organisateurs seront équipés de gilets jaunes de sécurité.

### **Les épreuves de courses à pied :**

Le circuit des coureurs se fait exclusivement sur des zones interdites d'accès à toutes circulations auto ou moto.

Les coureurs restent à la vue permanente des organisateurs pendant tout le temps de la course.

### **Organisation des secours :**

3 postes de secours :

- Poste 1 : existant dans le centre aquatique Aqualib'
- Poste 2 et 3 : sur les parcours vélo

### **Moyens de communication :**

Talkies walkies

Téléphones fixes et portables pour l'appel des secours.

### **Encadrement :**

L'ensemble de l'évènement sera encadré par plus de 25 bénévoles, en plus du personnel intercommunal.

Une réunion d'informations et de rappels des règles de sécurité sera organisée en amont de la manifestation.